

ELECTRICIEN EN HAUTE TENSION – PREPARATION A L’HABILITATION ELECTRIQUE : H1, H1V / H2, H2V / HC / HE (m.e), HE (v)

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail
Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10 du code du travail
Opérations électriques :
Norme NF C 18-510
Formation à la sécurité :
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

FORMATION EN PRESENTIEL

Public

Exécutant (opérations électriques H1, H1V) : Personne assurant l'exécution d'opérations électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale ou d'un chargé d'opérations spécifiques.

Chargé de travaux (H2, H2V, H2V Essai) : Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous sa responsabilité et son autorité.

Chargé d'intervention générale (HC) : Personne chargée d'assurer des consignations électriques en haute tension (coupure de courant et garantie qu'il ne peut être remis accidentellement).

Chargé d'opérations spécifiques (HE Manœuvres) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des manœuvres sur des installations électriques (changement de la configuration électrique d'un ouvrage, d'une installation ou de l'alimentation électrique d'un matériel).

Chargé d'opérations spécifiques (HE Mesurage) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des mesurages (opérations destinées à mesurer des grandeurs électriques ou des grandeurs physiques) sur des installations électriques.

Chargé d'opérations spécifiques (HE Vérification) : Personne chargée de diriger ou d'effectuer des vérifications (opérations destinées à s'assurer qu'un ouvrage ou une installation est conforme à un référentiel) sur des installations électriques.

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable :
d'interventions ou travaux sur les ouvrages et les installations électriques.

de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Prérequis

Aptitude médicale

Etre qualifié en électricité pour les opérations visées par ce programme

Etre capable de comprendre les instructions de sécurité

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Durée

14 à 21 heures (2 à 3 jours) selon le nombre de stagiaires à former et à évaluer et s'il s'agit d'une formation initiale ou recyclage.

Tarif *Nous consulter

CONTENU

Module « Tronc commun » :

- Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...
- Effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution, de brûlures...)
- Nom et limites des différents domaines de tension, reconnaissance de l'appartenance des matériels à leur domaine de tension
- Identification des zones d'environnement et de leurs limites
- Principe de l'habilitation et définition des symboles d'habilitation (lecture et exploitation du contenu d'un titre d'habilitation)
- Prescriptions associées aux zones de travail et rôle de chacun des acteurs
- Principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et déroulement des opérations de vérification d'absence de tension
- Equipements de protection collective et leurs fonctions
- Equipements de protection individuelle et leurs limites d'utilisation
- Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel
- Procédures, signes et conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique

Module « Tronc commun Spécifique HTB »

Module « Technique HTB »

Module « H1 H1V H2 H2V H2V Essai – Exécutant et Chargé de travaux hors tension en haute tension »

Module « HC – Consignation en haute tension »

Module « HE Manœuvres HTA – Manœuvres en haute tension A »

Module « HE Manœuvres HTB – Manœuvres en haute tension B »

Module « HE Mesurage HE Vérification – Mesurages et vérifications en haute tension »

(Programmes complets sur demande)

Interventions théoriques & pratiques

- Exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mises en situation, QCM

ORGANISATION

➤ Limite d'effectif

Maximum : 12 participants

➤ Moyens pédagogiques et techniques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation, exposés théoriques, étude de cas concrets, quizz en salle
Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques.

Equipements à mettre à disposition par le client (formation intra) :

Local électrique, armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension, EPI et équipements de protection (obstacle, natte, tapis, tabouret, balisage...), outillage et matériels électroportatifs (dont VAT), équipements à mettre hors service (moteur, machine...) pour les opérations de consignation, équipements permettant un dépannage et une connexion (pour les interventions).
Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels.

➤ Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Formulaire d'évaluation de satisfaction de la formation.
L'analyse des résultats obtenus permet, quand il y a lieu, de mettre en place les mesures correctives adaptées.

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Validation : La validité est temporaire.

Habilitation annuelle de l'employeur et durée de validité des composantes acquises de 3 ans

Fiches France Compétences :

Répertoire spécifique H1 – [Fiche n°RS1624](#)

Répertoire spécifique H1V – [Fiche n°RS1647](#)

Répertoire spécifique H2V – [Fiche n°RS1671](#)

Répertoire spécifique HC – [Fiche n°RS1674](#)

Répertoire spécifique HE – [Fiche n°RS1675](#)